

**N°2023/03/30/41 : Approbation d'une convention de financement entre la commune et l'association « le rendez-vous des tout-petits » relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de 2023.**

Le trente mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, LAFFITTE Patrick, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, Sébastien THOMAS, GERMAIN Emilie, Murielle GARZINO, Lucie BABIN, WAJS Alexandre à compter du point 3, Marie-Pierre CALLET

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Christine GARCIN-GOURILLON à Marc FUSAT et CHAIX Alain à Marie-Pierre CALLET

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, FABRE Thierry et WAJS Alexandre jusqu'au point 2 inclus,

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Madame Emilie GERMAIN

Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée l'activité de la crèche associative « Le Rendez-vous des tout-petits » qui offre 26 places de crèche et qui fait l'objet annuellement d'un soutien par la commune de Maussane les Alpilles à travers l'octroi d'une subvention de fonctionnement. Madame le Rapporteur rappelle par ailleurs qu'une subvention publique dont le montant annuel excède 23.000,00 € nécessite d'établir une convention entre la collectivité publique et l'association bénéficiaire.

Il est donc proposé ce jour d'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de 119.155 € à l'association « le rendez-vous des tout-petits » et d'approuver une nouvelle convention en ce sens.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Vu** l'avis du comité sports et vie associative

**Vu** le projet de convention d'objectif à intervenir pour l'exercice 2023

**APPROUVE** la convention d'objectif à intervenir entre la commune de Maussane les Alpilles et l'association « le rendez-vous des tout-petits » et relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 119.155 € pour l'année 2023

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 14/04/23

Publication sur le site de la mairie le : 14/04/23

Secrétaire de séance,  
**Bernadette SAMUEL**



Le Maire,  
**Jean-Christophe CARRÉ**

